

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE: ZONES SPÉCIALES

Le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Jean Marchand, a déclaré à la Chambre des communes, le 11 mars, que certaines régions du Canada seront désignées comme "zones spéciales" à partir du 1er avril. Le ministre a ajouté que le Gouvernement fédéral est prêt à engager plus de deux cents millions de dollars pour l'expansion économique de ces régions.

Voici à ce sujet, la déclaration de M. Marchand:

... Dans l'Est du Canada, nous avons choisi six zones urbaines où nous espérons que les subventions à l'industrie offertes par mon ministère accéléreront l'expansion industrielle. A cet égard, le ministère de l'Expansion économique régionale est prêt à financer l'installation des services communautaires essentiels que les villes et les provinces n'ont pas les moyens d'entreprendre, comme par exemple, les services d'eau et d'égouts, les réseaux routiers, les écoles ou tout autre élément d'infrastructure. Ces zones urbaines de l'Est du Canada sont les suivantes: à Terre-Neuve, Saint-Jean et ses environs, y compris la zone littorale de la baie de la Conception s'étendant de Portugal Cove à Carbo-

near; en Nouvelle-Écosse, la zone métropolitaine d'Halifax-Dartmouth; au Nouveau-Brunswick, la ville de Saint-Jean, de même que Moncton et ses environs; au Québec, la ville de Québec et ses environs, ainsi que la zone de Trois-Rivières-Shawinigan-Grand' Mère-Bécancour.

● En Saskatchewan, nous avons désigné Regina et Saskatoon.

Jusqu'à présent, ces deux villes n'étaient pas au nombre des régions désignées aux termes du programme de subventions à l'industrie de mon ministère, car elles ont connu un rythme d'expansion très rapide au cours des dernières années. Toutefois, elles subissent à l'heure actuelle les effets défavorables d'un ralentissement de la demande dans le domaine du blé et de la potasse. Nous nous proposons donc d'étendre à ces deux villes les avantages des dispositions de la loi traitant des zones spéciales, afin de faire naître de nouvelles occasions d'emploi dans le secteur industriel.

● Nous avons également choisi dans l'Est du Canada trois zones qui, de par leur emplacement, offrent un bon potentiel de croissance mais dont l'expansion est freinée par des difficultés financières en matière de développement communautaire. Ces trois zones sont les suivantes: à Terre-Neuve, Comer Brook et ses environs; en Nouvelle-Écosse, la zone du détroit de Canso; au Québec, celle de Sept-Îles-Port Cartier.

● Aussi, à Terre-Neuve, nous avons choisi six autres zones spéciales où ceux qui abandonnent les petits ports de mer isolés peuvent se réinstaller; il va surtout falloir y améliorer les installations d'eau et d'égouts desservant les quartiers résidentiels, et y construire écoles et routes. Il s'agit des zones suivantes; la partie de la péninsule de Burin englobant Fortune, Grand Bank, Gamish, St. Lawrence, Burin et Marystown; la zone Grand Falls-Botwood-Lewisporte-Gander; la zone Stephenville-St. George's; la zone Hawke's Bay-Port Sanders-Port au Choix; la zone Come-by-Chance-Arnold's Cove-Goobies; la zone de Happy Valley, au Labrador.

SOMMAIRE

L'expansion économique: zones spéciales	1
Baisse des ventes de voitures neuves.....	2
Baisse de la construction en février	2
Entrée en vigueur du Traité de non-prolifération	3
Dents de requins fossiles	3
Programme d'encouragement pour les dessinateurs industriels	4
Don d'une collection archéologique	4
Les fourrures canadiennes - Le raton laveur et le lynx	5
Reconduction d'un Accord avec l'URSS....	6

● Nous avons de plus choisi dans les provinces des Prairies trois zones situées à mi-chemin de leurs limites nord: il s'agit de zones où des subventions à l'industrie sont susceptibles de donner un regain d'activité aux industries qui reposent sur l'exploitation des forêts et des autres ressources naturelles. Il va falloir y améliorer les services communautaires et surtout favoriser le progrès économique et le relèvement social chez les Indiens et les Métis. Ces trois zones sont les suivantes: au Manitoba, les environs de Le Pas; en Saskatchewan, la zone de Meadow Lake s'étendant vers le nord jusqu'au lac la Loche; en Alberta, une zone axée sur le Petit lac des Esclaves et englobant Whitecourt et High Prairie.

● Enfin, au Québec et en Ontario, nous avons délimité deux zones où la création d'emplois et l'amélioration du revenu dépendent d'abord de l'aide que l'on accordera aux industries du bois. Il s'agit des zones suivantes: au Québec, la zone du lac Saint-Jean; en Ontario, la zone de Renfrew-Pembroke-Amprior-Bancroft-Barry's Bay.

ENTENTES AVEC LES PROVINCES

Toutes ces zones ont été choisies en consultation avec les provinces; leurs limites exactes seront précisées dans des ententes que nous signerons bientôt avec les autorités provinciales.

Tout comme les régions désignées aux termes de la loi et du règlement sur les subventions au développement régional, ces premières zones spéciales resteront désignées jusqu'au 30 juin 1972.

Les ententes que mon ministère négocie actuellement avec les provinces resteront en vigueur pour la même période. Toutefois, dans la plupart des zones, on s'attend à ce que ces ententes soient suivies de plans quinquennaux de développement élaborés conjointement.

Ces ententes mettront d'abord l'accent sur les projets prioritaires qu'il sera possible de mettre en oeuvre dans les prochains mois. Le Gouvernement fédéral est prêt à engager plus de 200 millions de dollars à la réalisation de ces projets d'équipement public. Viennent s'ajouter à ce montant d'argent nos engagements envers le secteur privé sous forme de subventions au développement industriel, engagements qui accusent une très forte augmentation depuis les derniers mois.

Les premières ententes seront bientôt conclues avec Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick. Elles aideront à financer la construction de routes et la mise en oeuvre de projets d'infrastructure destinés aux zones spéciales.

BAISSE DES VENTES DE VOITURES NEUVES

Pour le deuxième mois de suite les ventes de véhicules automobiles neufs ont été moins élevées en janvier. Les 49,465 voitures et camions vendus représentaient une diminution de 20.8% par rapport à janvier 1969 (62,469). La valeur des ventes était de

\$183,066,000, soit 19.3% de moins qu'en janvier 1969 (\$226,767,000).

Comme les mois précédents, la diminution s'est produite seulement dans les modèles canadiens et américains dont les ventes ont baissé de 26.7% et la valeur de 23.1%. Par contre, les ventes de véhicules fabriqués outre-mer ont augmenté de 38.4% et la valeur de 42.3%.

En janvier, on a vendu moins de voitures particulières et de véhicules utilitaires, le nombre de la première catégorie diminuant de 20.9% et la valeur, de 21.8%. Les ventes de véhicules utilitaires ont diminué de 20.4% et la valeur, de 10.2%. Dans ce dernier cas, le prix moyen a compensé dans une certaine mesure la diminution du nombre d'unités vendues.

BAISSE DE LA CONSTRUCTION EN FÉVRIER

Les données préliminaires communiquées par la Société centrale d'hypothèques et de logement indiquent que la mise en chantier d'habitations au cours du mois de février continue d'être inférieure dans les centres urbains, alors que 5,078 unités d'habitation ont été commencées en février de cette année par rapport à 10,974 au mois de février 1969, soit une baisse de 53.7 pour cent.

Si l'on tient compte des fluctuations attribuables aux saisons, le taux annuel de la mise en chantier pour toutes les régions est passé de 160,000 unités au mois de janvier à 156,900 unités au mois de février. Ces chiffres indiquent une légère amélioration de la mise en chantier des saisons unifamiliales et une baisse de la mise en chantier des appartements et autres formes d'habitations multifamiliales.

Comparativement à l'année dernière, la baisse réelle constatée au mois de février s'applique à tous les genres d'habitations: les maisons isolées accusent une baisse de 32.7 pour cent, soit de 2,048 unités à 1,621 unités tandis que pour les appartements et tous les autres genres d'habitations, la baisse est de 59.7 pour cent, soit de 8,566 unités à 3,457 unités.

Il faut remarquer, cependant, que les chiffres donnés pour le mois de février 1969 reflétaient une reprise extraordinaire d'activité de la part des institutions prêteuses dans le domaine des prêts hypothécaires, au cours des derniers mois de 1968 et des premiers mois de 1969. Durant cette période, en effet, la plupart de ces prêteurs avaient consenti une grande quantité de prêts spécialement pour la construction de logements à loyer.

Pour les deux premiers mois de l'année en cours, la mise en chantier dans les centres urbains se chiffre donc par 11,927 unités d'habitation, soit 46.5 pour cent de moins que l'année précédente. Ce résultat comprend une baisse de 40.6 pour cent dans la mise en chantier de maisons unifamiliales et une autre de 48.6 pour cent dans la mise en chantier de tous les autres genres d'habitations.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait la déclaration suivante, à la Chambre des communes, le 5 mars:

J'aimerais prendre quelques instants... pour saluer un événement historique qui marque la réalisation la plus importante jusqu'ici en matière de contrôle des armements. Je veux parler de la cérémonie tenue ce matin à Washington ainsi que de la cérémonie analogue qui a eu lieu aujourd'hui à Moscou, cérémonies au cours desquelles ont été déposés les instruments de ratification du Traité de non-prolifération nucléaire par les États-Unis, l'Union soviétique et un nombre suffisant d'autres États pour que le Traité entre en vigueur.

Cette Convention couronne plus de cinq années de négociations dans lesquelles le Canada a joué un rôle important. Le Canada, qui a ratifié le Traité le 8 janvier 1969, a été, de fait, la première nation techniquement capable de produire des armes nu-

cléaires à renoncer à cette option en ratifiant le Traité de non-prolifération. Nous continuerons de souligner l'importance de l'adhésion au Traité des États qui possèdent déjà ou sont sur le point d'acquérir les moyens techniques de production d'armes nucléaires, autrement dit l'adhésion des États "presque nucléaires".

Le Canada accueille avec joie l'entrée en vigueur du Traité et invite tous les pays à en faire un moyen efficace d'enrayer les dangers que comporte la prolifération des armes nucléaires. Nous espérons que les nations qui ont signé le Traité mais ne l'ont pas encore ratifié, de même que celles qui ne l'ont pas encore signé, procéderont à la ratification du Traité et en appliqueront les clauses de garanties destinées à empêcher la prolifération. Enfin, nous espérons fermement que ce grand pas en avant suscitera, conformément à l'Article VI du Traité, des efforts renouvelés en vue d'enrayer la course aux armements."

DENTS DE REQUINS FOSSILES

Parmi les nombreuses prises étranges que les pêcheurs envoient à la station de biologie marine de St. Andrews de l'Office des recherches sur les pêcheries se trouvent des dents fossiles de requins découvertes dans les bancs de pétoncles de Georges Bank, sur la côte sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

Ces dents, dont la surface intérieure est concave et la partie extérieure convexe, sont recouvertes d'une couche d'émail lisse, de couleur gris-argent. Elles ont des tranchants incurvés et finement crantés, concaves ou convexes selon la partie de la mâchoire à laquelle elles appartenaient. Les dents de grande taille ont une marge basale noire et toutes possèdent une masse de grès à la base.

L'une des dents, petit spécimen d'un pouce et cinq huitièmes de long et un pouce et demi de large, trouvée en 1965 par le dragueur à pétoncles *Lady Acadian*, de Nouvelle-Écosse, est dans un état de conservation excellent. M. W.B. Scott, conservateur des sections d'Ichthyologie et d'Herpétologie au Musée royal de l'Ontario, l'a classée comme appartenant à un requin de l'espèce "Carcharodon", dans laquelle se trouve le grand requin blanc d'aujourd'hui appelé aussi le requin mangeur d'hommes.

En novembre 1966, le dragueur à pétoncles *Lunenburger* trouvait une dent beaucoup plus grosse, puisqu'elle mesurait 4¾ pouces de long et 3¾ pouces de large. Celle-ci a été envoyée à M. Bobb Schaeffer, conservateur du département de paléontologie des vertébrés du Musée américain d'histoire naturelle à New York afin de la faire classer. Selon M. Schaeffer, le possesseur de cette dent magnifique était le "Carcharodon mégalodon", une espèce de requins aujourd'hui éteinte et parente du requin mangeur d'hommes que l'on trouve actuellement dans les eaux tempérées de notre globe. Cet animal géant a parcouru tous les océans au cours de la période du Miocène (il y a vingt millions d'années), terrorisant toutes les espèces marines jusqu'à sa

disparition, il y a environ 600,000 ans.

Au cours des années, de nombreuses dents fossilisées de requins ont été découvertes par des pêcheurs ou des expéditions scientifiques. En 1875, dans l'océan Pacifique, l'expédition *Challenger* a trouvé au cours d'une opération de dragage une dent de 5 pouces qui devait avoir appartenu à un requin d'une longueur de 100 pieds. Des dents fossiles trouvées dans des roches de la période éocène (il y a 55 millions d'années) étaient encore plus grandes. Les poissons à qui elles appartenaient étaient de véritables monstres comparés à notre requin blanc actuel qui dépasse rarement 20 pieds de long.



Dent fossile de requin géant trouvée sur Georges Bank.

PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT POUR LES DESSINATEURS INDUSTRIELS

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a annoncé l'adoption prochaine de nouveaux stimulants visant à améliorer la conception des produits canadiens. Son ministère inaugurerait au cours de 1970 un Programme destiné tout spécialement à accroître le nombre de produits de bonne conception et à améliorer la qualité du design au Canada, en même temps qu'à réaliser des progrès plus rapides et plus appréciables dans la conception des produits canadiens. L'inauguration de ce Programme a été recommandée par le Conseil national de l'esthétique industrielle, organisme qui a pour mandat de conseiller le ministre en cette matière.

Cette nouvelle initiative aura comme point de départ le Programme d'aide au design industriel (IDAP) qui prêtera main forte à l'industrie canadienne en défrayant une partie du coût des innovations dans le domaine du design industriel. Ces stimulants serviront de compléments aux autres programmes d'aide du ministère, orientés déjà vers l'avancement des divers secteurs de la productivité industrielle et de la technologie.

ÉLIGIBILITÉ

Le Programme IDAP a été élaboré de façon à aider l'industrie à s'aider elle-même; à encourager les industries de fabrication qui se montrent intéressées à des conceptions nouvelles et perfectionnées en recourant à des services spécialisés de design industriel. Les sociétés constituées au Canada, les groupes de sociétés formées en consortium et les associations commerciales qui entrent dans les cadres du Programme auront accès à ces stimulants.

L'aide financière accordée en vertu du Programme IDAP ira surtout à des projets à court terme ayant trait à de nouveaux produits ou procédés et ne pourra dépasser 50 pour cent des frais de fonctionnement et d'administration du design industriel. Le coût comprendra donc les traitements, salaires et honoraires pour le design industriel et les services techniques rendus, soit par du personnel régulier ou à titre consultatif, et qui sont reliés directement à un travail particulier. Tout projet devra être justifié du point de vue technique ainsi que du point de vue "rentabilité commerciale" avant que l'aide du gouvernement ne soit accordée.

M. Pepin a déclaré que l'on insistera beaucoup sur la capacité de perfectionner le design, tant au point de vue de la gestion, des connaissances et des aptitudes. Des services consultatifs et des fonds seront disponibles pour instituer des cours en gestion du design et pour faciliter le développement de produits et de procédés pour les marchés intérieur et d'exportation. Des bourses et des subventions seront encore disponibles pour favoriser une formation plus poussée dans le domaine du design industriel et pour aider à organiser des cours d'études.

Afin de mettre en oeuvre le nouveau Programme et en raison des restrictions imposées sur les dépenses du Gouvernement fédéral, les deux centres *Design Canada*, à Montréal et à Toronto, ont cessé d'exister à compter du 31 mars, et les sommes consacrées à leur fonctionnement seront affectées au nouveau Programme.

DON D'UNE COLLECTION ARCHÉOLOGIQUE

Monsieur George N. Gogo, de Cornwall (Ontario), a récemment offert la totalité de sa collection archéologique à la Division d'archéologie du Musée national de l'Homme, à Ottawa. Ancien résident de Summers-town (Ontario), M. Gogo collectionne depuis quinze ans les spécimens récupérés au cours de ses fouilles dans cette région. De plus, le travail qu'il a effectué par le passé avec le lieutenant-colonel J.F. Pendergast a donné lieu à plusieurs publications sur la préhistoire de la région.

Bien que la collection Gogo se rapporte surtout aux Iroquois du Saint-Laurent, on y trouve également des pièces d'époques antérieures, certaines datant de 8,000 ans. Ce vaste échantillonnage iroquois a, certes, déjà joué un rôle vital dans la reconstruction de la préhistoire de cette population qui a occupé la vallée du Saint-Laurent de l'an 1300 à un temps indéterminé entre la visite de Jacques Cartier en 1535 et celle de Champlain en 1603. Une explication plausible de sa disparition serait qu'elle fut absorbée par la population huronne préhistorique de la rivière Trent. Les villages hurons de la Trent, après 1550, montrent une abondance de poterie iroquoise du Saint-Laurent, ce qui indique la présence de femmes. Cela peut à son tour porter à croire que les Hurons auraient conquis une ou des tribus du Saint-Laurent et, selon les moeurs iroquoises, adopté les femmes et les enfants.

Selon les archéologues du Musée national de l'Homme, plusieurs contributions majeures à la préhistoire de la vallée du Saint-Laurent résulteront des recherches que la collection Gogo rend maintenant possibles. Le grand nombre de pièces qu'elle comprend, ainsi que la longue période qu'elle couvre, assurent une grande diversité de problèmes de recherche pour les futurs archéologues. La masse de la collection est imposante: plus d'une tonne, d'après les techniciens qui l'ont transportée. Sa valeur scientifique est également importante, car M. Gogo consignait soigneusement les sites et emplacements de ses pièces.

On ne pourra déterminer tout le potentiel archéologique de la collection avant un an, car on mettra au moins ce temps à cataloguer les dizaines de milliers de spécimens qu'elle comprend.

Deux des nombreux pavillons les plus populaires de Terre des Hommes — le pavillon des sports et celui des régions polaires — seront améliorés et complètement modernisés cette année.

LES FOURRURES CANADIENNES - LE RATON LAVEUR ET LE LYNX

LE RATON LAVEUR

Cet article est le cinquième d'une série sur les fourrures canadiennes et les animaux qui les fournissent.

La fourrure du raton laveur qui, tout au cours de notre histoire, a fourni aux hommes casques et paletots, est en voie de devenir pour de bon une fourrure féminine. Elle atteint le sommet de sa popularité comme casquettes de fourrure chez les premiers colons de l'Amérique du Nord, puis comme manteaux de collégiens pour les parties de hockey au cours de la trépidante décade de 1920. Le casque de "poil" et le "manteau de chat sauvage" sont restés des symboles d'époques révolues de l'histoire de l'Amérique du Nord. De nos jours, c'est au tour des dames de s'approprier les pelleteries de raton laveur, qu'elle ont rendues très populaires dans le monde féminin.

On utilise cette fourrure à l'état naturel ou teinte en diverses nuances; avec poils de longueur normale au collet, mais aussi bien tondus que naturels dans le cas des manteaux. Parfois les pelleteries sont blanchies puis le bout des poils est teint en noir ou en brun, ce qui produit un contraste tellement radical que les fourrures ne ressemblent plus du tout à du raton laveur.

HABITAT

Les ratons laveurs vivent dans la partie sud du Canada, dans les bois peu denses, le long des lacs et des rivières ou dans le voisinage de prairies marécageuses. Ils sont des maraudeurs de nuit et se nourrissent à la fois de poissons et de grenouilles, d'oeufs d'oiseaux, d'insectes et de graines. Ils peuvent changer un beau champ de maïs en fouillis de tiges emmêlées, et troubler la quiétude de la nuit par le vacarme des poubelles qu'ils renversent sur les pierres.

Le gros des pelleteries du raton laveur viennent de l'Est canadien. En 1967-1968, il s'est vendu 27,636 peaux d'une valeur totale de \$110,000.



Le lynx



Le raton laveur

Cet animal possède une carcasse passablement lourde, mesurant de 30 à 36 pouces à l'état adulte avec sa queue ronde ressemblant à une massue d'environ dix pouces de long.

Son pelage est ébouriffé et parsemé de poils jaunes à bout noir. Sa particularité la plus remarquable est une sorte de masque noir "de bandit" qui lui couvre les yeux.

Les ratons laveurs ont une queue très touffue composée d'anneaux alternants noirs et jaunes.

Ils utilisent avec adresse leurs pattes de devant pour se nourrir, attraper et retenir leur proie et pour laver leurs aliments, lorsqu'ils sont à proximité de l'eau. Ils sont bons grimpeurs et font habituellement leur tanière dans le creux d'un arbre, même s'ils chassent et se nourrissent à terre. Au cours des périodes de temps froid, en hiver, ils restent dans leur tanière sans être des hibernants. Les mâles aident la mère à élever la famille de trois à six petits qui naissent en mai. Ils sont tellement sociables qu'on les trouve habituellement vivant en couples ou en familles.

LE LYNX

La fourrure profonde et soyeuse du lynx est probablement la plus belle garniture qu'on puisse trouver. De nos jours elle sert non seulement à enjoliver les toilettes de ville, mais on l'utilise aussi pour les vêtements de sport. Nombreux sont les sportifs qui portent un costume de ski garni de lynx.

Le lynx adulte est un félin de 40 livres à grosse tête, à face plutôt plate et à oreilles proéminentes terminées par des touffes de poils noirs. Il n'a qu'un tronçon de queue qui est grise sur le dessus, blanche à sa face intérieure et noire à l'extrémité. Lors-

qu'il se tient dressé sur ses pattes bien fourrées, ses quartiers postérieurs sont habituellement un peu plus hauts que ses épaules. En hiver, ses pieds étalés comme des raquettes lui permettent d'avancer facilement sur la neige molle, ce qui l'avantage beaucoup pour la chasse.

La fourrure passablement ébouriffée de ce félin est argentée, tachetée de brun sur le dos et les côtés, puis pâlisante pour devenir blanche sous l'abdomen.

HABITAT

Essentiellement animal sauvage, le lynx se tient à l'orée des régions boisées les plus reculées. Il est souvent plus ou moins abondant selon les hausses et les baisses des peuplements de lièvres. Les lièvres sont en effet sa principale nourriture; toutefois, il mange aussi des souris, des oiseaux et d'autres petits gibiers.

Les lynx s'accouplent durant février ou mars et leur gestation dure une soixantaine de jours. Les portées varient en nombre de deux à cinq et les femelles donnent naissance à leurs petits dans des tanières formées de débris d'arbres gisant sur le sol ou installées dans une fente de rocher. La mère les allaite environ trois mois, puis ils la suivent durant la plus grande partie de leur première année. Bien qu'il reste rarement avec la famille après que celle-ci a quitté la pouponnière, le mâle se tient habituellement dans les environs.

Le chat-lynx et le lynx roux sont des sous-espèces du lynx. Au Canada, on les trouve surtout dans les régions boisées du centre et du sud de la Colombie-Britannique ainsi qu'en certaines parties des provinces de l'Est. Ils sont plus petits que le lynx mais lui ressemblent; leur fourrure est habituellement brun rougeâtre avec des taches foncées sur les côtés et le ventre. Leur queue compte plusieurs raies foncées au haut et l'extrémité n'est noire qu'à sa partie supérieure, tandis que toute l'extrémité de la queue du vrai lynx est noire.

Comme le lynx, ces sous-espèces sont farouches et échappent souvent aux chasseurs. Ils restent habituellement dans leur tanière durant le jour. Leur alimentation est presque entièrement composée de petits animaux, d'oiseaux et de leurs oeufs. Ils attaquent rarement les bestiaux.

RECONDUCTION D'UN ACCORD AVEC L'URSS

La déclaration suivante a été faite récemment à la Chambre des communes par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin:

"Je désire faire savoir à la Chambre que j'ai, au nom du Gouvernement du Canada, signé un Protocole reconduisant pour trois ans, soit jusqu'au 17 avril 1972, l'Accord commercial entre le Canada et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Monsieur M.R. Kuzmin, premier sous-ministre au

ministère soviétique du Commerce extérieur, a signé au nom de l'URSS.

"C'est la quatrième reconduction d'un Accord commercial qui remonte à 1956 et qui a fourni le cadre de l'expansion du commerce entre les deux pays selon le traitement de la nation la plus favorisée. Le renouvellement de cet Accord important réaffirme l'intention du Canada et de l'URSS de maintenir et de renforcer les relations commerciales qui se sont nouées entre les deux pays.

"En 1956, année de la conclusion initiale de l'Accord, nos échanges commerciaux étaient très faibles. Au cours des quatorze années écoulées depuis lors, les exportations canadiennes se sont élevées à 1.3 milliard de dollars. Pendant ce même temps, l'Union soviétique fut parmi les principaux acheteurs de blé canadien, absorbant en tout plus de 760 millions de boisseaux.

L'Union soviétique a également acheté un éventail d'autres matières premières et produits ouvrés du Canada, dont la valeur s'est élevée à 5.5 millions de dollars en 1968. Par ailleurs, les exportations soviétiques vers le Canada, qui s'élevaient à un million de dollars en 1956, se chiffraient par 21.6 millions en 1968, dernière année pour laquelle les données statistiques officielles sont complètes.

"Au cours des négociations qui ont précédé la signature du Protocole, les délégations canadiennes et soviétiques ont examiné le dossier des ventes canadiennes de blé. Ces ventes ont été mutuellement avantageuses tant du fait de la capacité de livraison du Canada que des besoins renouvelés de l'Union soviétique en importations. En ce qui a trait à l'avenir, le chef de la délégation soviétique a donné l'assurance à la délégation canadienne qu'en cas de besoins de blé, l'agence d'achat soviétique devra s'adresser d'abord à la Commission canadienne du blé.

"Cela signifie que l'Union soviétique se tournera vers le Canada comme source préférée d'approvisionnement en blé. Nous prévoyons, par conséquent, que l'URSS continuera de représenter un marché important pour le blé canadien. Comme les membres du Parlement le savent, la Commission canadienne du blé a signé en décembre dernier un Accord reconduisant le contrat de 1966 et prévoyant d'importantes livraisons au cours de 1970.

"Outre les entretiens sur les céréales, les deux délégations ont étudié les échanges d'autres produits et ont convenu du besoin d'accroître et de diversifier les relations commerciales entre les deux pays.

"Les deux parties s'attendent que les discussions permettront aux deux pays d'accroître l'éventail des produits, des matériaux et des marchandises ouvrées qu'ils échangent. Le Protocole que j'ai signé indique que les deux Gouvernements faciliteront les échanges de marchandises entre les deux pays dans les limites des lois et règlements en vigueur dans chacun..."